

▶ Question 1

En quoi le monde a-t-il changé après le « 9/11 » et après le « 11/9 » ?

Le 9 novembre 1989 (« 9/11 »), la chute du mur de Berlin marque le début de l'effondrement du « bloc de l'Est », dominé par le régime communiste soviétique qui s'opposait depuis 1945-1946 au « bloc de l'Ouest » des démocraties occidentales sous *leadership* américain.

Le 11 septembre 2001 (« 11/9 »), l'organisation islamiste transnationale Al-Qaïda détourne des vols aériens commerciaux afin de détruire des bâtiments symboles de la puissance américaine (World Trade Center à New York, Pentagone à Washington). Ces attentats ont mis en évidence la possibilité d'utiliser les réseaux de communication mondialisés (transports et médias) pour répandre une terreur de masse sur des sociétés civiles. En quoi ces deux dates ont-elles changé le monde ?

I. La fin de l'ordre bipolaire après le « 9/11 » a facilité la diffusion de la mondialisation

La mondialisation actuelle résulte de politiques de libéralisation de l'économie voulues par les grands États démocratiques occidentaux et les institutions internationales qu'ils contrôlaient à partir des années 1970 : l'abaissement des obstacles aux échanges devait notamment permettre un essor des flux commerciaux et la dérégulation financière devait assouplir les conditions de financement de l'économie réelle, le tout étant censé produire croissance et développement économiques. Ces politiques se sont appuyées sur la réduction des coûts de communications permis par la diffusion de l'informatique et par le transport conteneurisé.

La fin de la guerre froide a débouché sur une multiplication d'États souverains issus de la décomposition du bloc de l'Est et sur leur intégration progressive aux flux de l'économie mondialisée. Entre 2004 et 2007, 14 pays d'Europe centrale et orientale sont entrés dans l'Union européenne, qui représente en 2009 le premier PIB mondial en parité de pouvoir d'achat (14 700 milliards de dollars) juste devant les États-Unis.

La mondialisation a renforcé la spécialisation et l'intégration économique régionale, contribuant à l'émergence de nouvelles puissances économiques, la Chine (3^e PIB mondial : 8 000 milliards de dollars), la Russie (9^e PIB mondial) ou le Brésil (6^e PIB mondial).

II. Le « 11/9 » a confirmé les effets potentiellement déstabilisants de la globalisation

« Guerre improbable, paix impossible » : tel était, selon la célèbre expression de Raymond Aron, le système bipolaire opposant les deux vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) ainsi que leurs alliés volontaires ou forcés pendant la guerre froide de 1945 à 1989. L'affrontement direct étant exclu, en raison du risque d'holocauste nucléaire (l'URSS acquiert la capacité atomique en 1949 et thermonucléaire en 1953), chaque camp cherchait à affaiblir l'autre dans des conflits périphériques, tout en veillant à éviter leur escalade (Corée, Vietnam, Afrique...).

Après 1989, les conflits infra-étatiques se sont multipliés et accentués, leurs protagonistes étant libérés de la tutelle des superpuissances. Ces conflits ont pour objet la conquête ou la conservation du pouvoir, au prix parfois de la disparition de l'État préexistant. Ils reposent sur l'instrumentalisation politique de revendications nationalistes et/ou ethniques (désintégration de l'ex-Yougoslavie entre 1991 et 1995, massacre de masse des Tutsis et des Hutus modérés au Rwanda en 1994...) ou religieuses (djihadisme, guerre civile en Algérie entre 1992 et 2002...).

La globalisation, loin d'homogénéiser le monde, produit elle-même des inégalités entre territoires aboutissant à des tentations de repli, potentiellement conflictuelles. L'universitaire américain Benjamin R. Barber a ainsi opposé *Djihad vs McWorld* (1995), l'islamisme comme réaction au fast-food, et Thomas Friedmann, chroniqueur au *New York Times*, *La Lexus et l'Olivier* (1999), symboles respectifs de la prospérité et du repli identitaire. Simultanément, les flux mondialisés se révèlent difficilement contrôlables et vulnérables à diverses menaces (cyber-attaque d'origine russe contre les serveurs publics de l'Estonie en janvier 2007) ou au crime organisé (le chiffre d'affaires mondial du trafic de drogue représenterait environ 500 milliards de dollars par an). Le système international paraît plus imprévisible et plus instable.

III. Le « 11/9 » n'a pas entraîné l'effondrement des sociétés occidentales

Pour Olivier Roy (*L'Islam mondialisé*, 2002), la violence terroriste de l'islamisme transnational, n'est pas parvenue à unir chiites et sunnites contre l'Occident. Elle a aussi accru les demandes de politiques sécuritaires dans les États libéraux sans parvenir non plus à les déstabiliser.

↳ **Pour les plus curieux :** Pierre Hassner, « Le siècle de la puissance relative », *Le Monde*, 3 octobre 2007.

▶ Question 2

Les États sont-ils toujours au centre des relations internationales?

Dans le film *Boarding Gate* (2007) du réalisateur français Olivier Assayas, Sandra (Asia Argento) tue en France son ex-amant américain puis, mêlée à un trafic de drogue, doit fuir sans cesse, de Hong Kong à Shanghai. Ce film, où l'on parle avant tout anglais et chinois, dépeint des circulations ininterrompues de personnes, d'informations ou de marchandises. Dans un article publié en 1979, le politiste américain James Rosenau considérait déjà que les allégeances à l'État-nation étaient susceptibles d'être profondément modifiées par l'émergence de « micro-entités » transnationales, notamment « le touriste et le terroriste ».

Selon le géographe Laurent Carroué (*Géographie de la mondialisation*, 2004), on peut en effet considérer que la mondialisation est produite par des acteurs sociaux concurrents qui mettent en place des réseaux transportant des flux (marchandises, argent, informations, personnes). Ces flux mettent en relation des territoires éloignés qui sont progressivement recomposés sur le plan géographique, économique, social, culturel ou politique.

La remise en cause du rôle de l'État, formé d'un gouvernement exerçant le contrôle d'une population sur un territoire délimité, doit cependant être relativisée.

I. L'État est au centre de la théorie classique des relations internationales

L'État, pour reprendre la définition de Georges Burdeau (1970), est un artifice intellectuel créé pour rendre acceptable la différenciation politique entre gouvernants et gouvernés. À l'intérieur du territoire qu'il contrôle, l'État dispose du « monopole de la violence légitime » (selon le sociologue allemand Max Weber, mort en 1923) et établit une relation politique fondée sur la protection qu'il accorde à ses membres en échange de leur obéissance aux institutions qui le composent. L'État établit également la distinction entre ami et ennemi à l'extérieur du territoire et contribue à l'organisation des relations entre entités politiques.

On peut dater des traités de Westphalie de 1648 le moment à partir duquel l'État s'est imposé comme souverain face au pouvoir politique de l'Empire et au pouvoir religieux de la Papauté. L'émergence progressive des États-nations a ensuite fait coïncider le pouvoir politique de l'État avec une communauté de culture.

Selon l'analyse classique de Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations* (1962), le système international ainsi constitué « consiste en une pluralité de centres armés qui s'attribuent le droit de recourir à la guerre pour défendre leurs intérêts ou imposer leur volonté ». Si la violence est contrôlée à l'intérieur de l'État par la soumission de tous à une loi commune, les États se livrent entre eux une lutte permanente pour la survie et la sécurité

II. L'émergence de nouveaux acteurs trans- ou infra-étatiques érode le pouvoir des États

La mondialisation actuellement à l'œuvre favorise un amoindrissement du contrôle des États sur l'économie en raison du poids grandissant des firmes transnationales (FTN) : on estime que le chiffre d'affaires des 5 premières FTN est supérieur au produit national brut de 132 des 192 États membres de l'ONU!

La souveraineté étatique est également battue en brèche par la reconnaissance internationale des organisations non gouvernementales (ONG), dont 2 000 ont obtenu un rôle consultatif à l'ONU : leurs actions de défense des droits de l'homme ou de l'environnement ont pu aller à l'encontre des intérêts de certains États (traité d'interdiction des mines antipersonnel ou restrictions de la pêche de certaines espèces de poissons, par exemple).

Dans le même temps, la cohésion interne des États est menacée par différents acteurs trans- ou infra-étatiques (sectes, mouvements communautaristes, crime organisé, groupes terroristes...) qui favorisent leur fragmentation : 35 des 45 États créés depuis 1970 ont moins de 6 millions d'habitants.

III. L'érosion du pouvoir des États dépend de la stabilité des institutions et de l'économie

Comme le remarque Samy Cohen, le système mondial demeure hiérarchisé et complémentaire : les ONG ne forment pas une société civile unie et s'appuient sur certains États pour agir contre d'autres ; les États et les FTN sont souvent en situation de connivence ou de dépendance réciproque (les États cherchent à attirer les FTN ou à favoriser leurs exportations) ; le terrorisme a renforcé la coopération interétatique en matière de sécurité...

L'érosion du pouvoir des grands États est relative, et en partie réversible, l'intégration économique régionale ou mondiale résultant d'abandons de souveraineté voulus par eux. Recentrés sur des fonctions régaliennes, ils contrôlent des institutions et des forces militaires et policières qui leur confèrent une capacité de contrainte et de régulation dont ne dispose aucun acteur transnational. La faiblesse de certains États résulte de phénomènes de fragmentation interne qui les empêche de continuer à disposer (*failed* ou *collapsed states*) ou d'acquiescer l'ensemble des attributs de la souveraineté.

✦ **Pour les plus curieux :** Samy Cohen, *La Résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Seuil, 2003, 263 p.

▶ Question 3

Les critères de la puissance internationale ont-ils évolué?

En 1968, dans son essai sur la politique étrangère des États-Unis, *Gulliver empêtré*, Stanley Hoffmann, regrettait que « le pays le plus puissant de la terre » n'ait pas abandonné les objectifs de possession de biens rares au profit d'une politique d'influence lui conférant une plus grande légitimité internationale.

La puissance internationale peut être définie comme l'utilisation par un État de ressources matérielles (économie...) ou symboliques (culture, prestige...) accumulées par lui pour servir des fins politiques dans ses relations avec les autres États. Elle se distingue de la force qui consiste à employer les seuls moyens militaires.

Fondée sur l'accumulation de ressources par un État, la puissance serait aujourd'hui davantage économique que militaire. Mais la puissance est avant tout un phénomène relatif, évolutif et dépendant d'une juste appréciation des potentialités du contexte international.

I. Le volume des ressources est souvent considéré comme un critère premier de puissance

Dans un système international reposant sur la rivalité d'entités autonomes, les États recherchent la sécurité par l'accumulation de ressources. Selon l'analyse classique de Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations* (1962), les trois éléments fondamentaux de la puissance sont le « milieu » (l'espace, les matériaux disponibles, le savoir), les « ressources » (la quantité et la qualité des outils et des combattants) et les « âmes » (la capacité d'action collective). La puissance serait ainsi la « capacité de faire, de produire, de détruire ».

L'approche quantitative de la puissance conduit souvent à un déterminisme fallacieux : la célèbre réponse de Staline à Laval qui lui demandait en 1935 de faciliter la situation de la religion catholique en URSS (« Le Pape ? Combien de divisions ? ») donne la primauté à la puissance militaire en oubliant le poids de la population catholique. Quant aux forces militaires considérables de l'URSS, elles n'ont pu enrayer la décomposition du bloc de l'Est en 1989. Il convient également de nuancer l'idée d'un déterminisme démo-géographique : la Suisse est classée au 38^e rang mondial pour le PIB en 2009 et au 9^e rang mondial pour l'indice de développement humain (IDH) quand le Burundi, aux caractéristiques géographiques comparables, n'atteint respectivement que le 157^e et le 174^e rang mondial, en dépit de richesses minières (nickel et platine notamment) dont la Suisse est dépourvue.

II. La puissance économique remplacerait la puissance militaire

L'économie, l'innovation et la technologie, que le « futurologue » américain Alvin Toffler n'hésite pas à qualifier de « facteur K » (pour *Knowledge*, c'est-à-dire « connaissance ») auraient aujourd'hui remplacé, comme facteurs premiers de la puissance internationale, le territoire, vulnérable à l'arme nucléaire ou au terrorisme, et les forces militaires, qui dépendent d'une accumulation économique préalable prélevée par la fiscalité étatique.

Le basculement de la richesse évoqué en mai 2010 par l'OCDE souligne à cet égard que l'ouverture économique de la Chine, de la Russie et de l'Inde depuis 20 ans a profondément bouleversé la hiérarchie des économies mondiales. Alors que les 24 pays de l'OCDE représentaient 60 % du PIB mondial en 2000, ils n'en représentent plus que 51 % en 2010.

Le développement des pays émergents, passés de 12 en 1990 à 65 en 2009 s'appuie également sur un renforcement des relations Sud-Sud (la Chine est en 2009 le premier partenaire commercial du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud). La décision prise lors du sommet du Pittsburgh de septembre 2009, de pérenniser le G20, traduirait sur le plan international l'influence nouvelle de ces pays émergents dans les relations internationales.

III. La puissance est une notion relative et qui évolue selon le contexte et l'action des États

En 1990, Joseph Nye, considérait que le *hard power* (puissance de contrainte par l'arme économique ou militaire) devait céder le pas devant le *soft power* (puissance d'influence reposant dans la capacité à structurer une situation de façon à ce que les autres acteurs fassent des choix s'accordant à ses propres intérêts).

Mais comme le remarque Jean-Paul Martres, la puissance dépend avant tout de la capacité de l'État à convertir ou à utiliser les ressources accumulées en fonction des enjeux et des opportunités offertes par le contexte international. En l'occurrence, la puissance économique est actuellement particulièrement significative car elle s'inscrit dans un monde où le recours à la guerre, comme mode de relations interétatiques et d'appropriation des ressources, semble fortement dévalué.

La mesure de la puissance demeure en outre approximative car elle dépend de comparaisons entre États en partie subjectives, provisoires et incertaines. Le discours sur la puissance suffit parfois à en donner l'apparence, comme peut en témoigner la rhétorique belliciste de la Corée du Nord, qui compense sa faiblesse économique par l'affirmation d'un statut nucléaire.

↳ **Pour les plus curieux :** Jean-Paul Martres, « La puissance comme lieu commun des relations internationales : le retour de la puissance », *AFRI* 2007, vol. VIII, 28 p. (disponible sur www.afri.ct.org).

▶ Question 4

La mondialisation fait-elle disparaître les frontières?

Dans son film *Babel* (2006), le Mexicain Alejandro González Iñárritu filme la frontière comme une interface à sens unique. Amelia, la Mexicaine qui garde des enfants américains, se rend facilement au mariage de son fils au Mexique. Mais, au retour vers les États-Unis, la frontière s'avère infranchissable et Amelia, en situation illégale, est expulsée. Cette situation rappelle que la frontière délimite un territoire sur lequel s'exerce une souveraineté. Ce mode de découpage du monde est ancien mais s'est généralisé à l'époque de la formation des États-nations, puis de l'impérialisme colonial. Toujours artificielles, puisque choisies par les hommes entre plusieurs possibilités naturelles, les frontières remplissent une fonction de séparation matérielle et symbolique entre des systèmes politico-institutionnels tout en permettant leur mise en contact dans un cadre légal (travailleurs frontaliers) ou illégal (tunnels, passeurs...).

La mondialisation rend les frontières plus perméables à certains flux, mais entraîne leur recomposition plus que leur disparition.

I. Les frontières sont perméables à certains flux mondialisés

Facilitée par l'abaissement des coûts de transport, la mondialisation se caractérise par une interdépendance croissante des différentes économies nationales. La baisse des droits de douane et des obstacles non tarifaires aux échanges (quotas, licences d'importation...) a favorisé l'essor des flux commerciaux (1/3 du PIB mondial fait désormais l'objet d'un échange international contre 8 % en 1950). En outre, la déréglementation financière a contribué au développement des investissements à l'étranger et à l'internationalisation de la production des firmes transnationales.

Dans ce contexte, les frontières étatiques sont progressivement abaissées pour faciliter le commerce international. Dans le même temps, elles se révéleraient désormais incapables de contrôler le développement de flux transnationaux illégaux (immigration, mafias...). Enfin, elles seraient battues en brèche par l'émergence d'une « communauté internationale » qui n'hésiterait pas à remettre en cause le principe de la souveraineté de l'État à l'intérieur de ses frontières par le droit d'ingérence humanitaire ou le droit pénal international.

Peut-on pour autant conclure comme le chroniqueur du *New York Times* Thomas Friedman en 2006, qu'au XXI^e siècle, *La Terre est plate*?

II. Les frontières persistent comme moyen de résister à la mondialisation

L'effacement des frontières douanières n'est pas total : le cycle de négociations commerciales engagé à Doha en 2001 bute sur les réticences réciproques des pays développés et des pays en développement, à ouvrir plus fortement leurs économies. De plus, les firmes transnationales conservent un fort ancrage national (par exemple, en 2009, la firme allemande Siemens emploie en Allemagne 32 % de ses 51 700 salariés originaires de 190 pays).

La lutte contre l'immigration clandestine ou les flux transnationaux illégaux s'accompagne par ailleurs de l'érection de barrières électrifiées et surveillées qui délimitent par exemple les enclaves espagnoles de Ceuta ou Melilla au Maroc ou la frontière américano-mexicaine entre les villes de Calexico et Douglas ou entre Tijuana et San Diego (les forces américaines de la *Border Patrol* regroupaient 18 000 hommes en 2007). Certains conflits frontaliers anciens n'ont pas disparu (Cachemire entre Inde et Pakistan, île de Takeshima-Tokdo entre Japon et Corée...) et des frontières restent fermées (entre le Maroc et l'Algérie par exemple). Dans les territoires occupés par Israël, la ville de Qalquilya est entourée de trois murs délimitant l'accès aux colonies de Zufin et Alfe Menasche.

Enfin, et paradoxalement, alors même que la mondialisation économique est censée faire disparaître les frontières, celles-ci se multiplient : on comptait 51 États dans le monde en 1945, l'ONU en compte aujourd'hui 193. À la décomposition de l'URSS en 15 États et de la Yougoslavie en 6 États, sont venus s'ajouter des phénomènes de fragmentation territoriale et de repli sur des entités socialement ou ethniquement homogènes qui peuvent être analysés comme une forme de résistance à l'indifférenciation, supposée croissante, du monde.

III. Les frontières se recomposent plus qu'elles ne disparaissent

Loin de produire une uniformisation homogène, la mondialisation accentue plutôt la différenciation entre les territoires intégrés à l'économie mondiale et ceux qui en sont exclus. L'intégration économique régionale produit de nouveaux découpages frontaliers (les accords de Schengen prévoient ainsi un renforcement des frontières externes de l'Union européenne tout en supprimant les frontières internes entre États membres). La mondialisation s'accompagne également d'une dissociation croissante des régions économiques intégrées à la mondialisation des États dans lesquels elles se trouvent. D'où la multiplication des zones franches et de velléités d'indépendance des régions les plus développées (la Lombardie en Italie ou la Flandre en Belgique).

✎ **Pour les plus curieux :** Michel Foucher, *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*, Fayard, 1991, 692 p.